

**PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 23 juin 2020 à 19 h en visioconférence.**

**Sont présents à cette séance en visioconférence : mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères et messieurs Serge Grégoire, Jean-Sébastien Vaillancourt, Sylvain Harvey et Normand Lamarche, conseillers.**

**Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.**

**Ces personnes forment quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.**

**À 19 h 10, la mairesse déclare la séance ouverte.**

**Absent : Aucun**

Ordre du jour

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 10 juin 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du directeur général que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et le directeur général soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par le moyen de leur choix;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Séance extraordinaire du 23 juin 2020

1. Octroi de contrat - plan topographique et d'emprise complet pour environ 27 kilomètres de chemins
2. Octroi de contrat - services d'un professionnel afin de réaliser une étude géotechnique sur le chemin des Loriots
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

**No 7034-06-20**  
Octroi de contrat -  
plan  
topographique  
et d'emprise  
complet pour  
environ 27  
kilomètres de  
chemins

Attendu qu'un appel d'offres a été lancé pour des services professionnels d'un arpenteur-géomètre afin de réaliser le plan topographique et d'emprise complet pour environ 27 km de chemins;

Attendu que les firmes suivantes ont déposé leur soumission :

| <b>FIRMES</b>                                | <b>PRIX AU KILOMÈTRE AVANT TAXES</b> |
|--|--------------------------------------|
| Audet arpenteurs-géomètres                   | 3 280 \$                             |
| Géomog inc.                                  | 3 500 \$                             |
| Civitas Arpenteurs-géomètres inc.            | 4 250 \$                             |
| Groupe Trifide                               | 5 175 \$                             |
| WSP Arpenteurs-géomètres inc.                | 7 024 \$                             |
| Labre & associés inc.                        | 7 080 \$                             |
| Groupe Gendron Lefebvre arpenteurs-géomètres | 14 800 \$                            |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour des services professionnels d'un arpenteur-géomètre afin de réaliser le plan topographique et d'emprise complet pour environ 27 km de chemins à la firme Audet Arpenteurs-géomètres au prix de 3 280 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Séance extraordinaire du 23 juin 2020

**No 7035-06-20**  
Octroi de contrat  
– services d'un  
professionnel afin  
de réaliser une  
étude  
géotechnique sur  
le chemin des  
Loriots.

Attendu qu'un appel d'offres a été lancé pour des services d'un professionnel afin de réaliser une étude géotechnique sur le chemin des Loriots;

Attendu que les firmes suivantes ont déposé leur soumission :

| ENTREPRISE      | PRIX AVANT TAXES |
|-----------------|------------------|
| Dec Enviro      | 14 000 \$        |
| Groupe ABS inc. | 16 060 \$        |

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour des services d'un professionnel afin de réaliser une étude géotechnique sur le chemin des Loriots à la firme Dec Enviro au prix de 14 000 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Période  
de questions

Aucune question n'a été reçue.

Levée de la  
séance

La séance extraordinaire prend fin à 19 h 18.

\_\_\_\_\_  
Monique Monette Laroche  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe Gadbois  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.